

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB

Institut d'Études européennes



Guide de l'étudiant·e

Année académique **2021-2022**



Institut d'enseignement
et de recherche
interdisciplinaires

informations
générales



L'étudiant à l'Institut d'études européennes

Guide de l'étudiant

Année académique 2021-2022



Table des matières

| | |
|---|----|
| Bienvenue à l'Institut d'études européennes !..... | 4 |
| Les études européennes à l'ULB | 6 |
| L'organisation de l'IEE | 8 |
| Inscriptions | 10 |
| Séance d'accueil des étudiants | 10 |
| (COVID-19): informations et recommandations | 10 |
| L'année académique | 10 |
| Horaires de cours | 10 |
| Portail MonULB | 11 |
| Le Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes (Advanced Master in EU Interdisciplinary Studies) | 11 |
| Les débouchés et la professionnalisation | 12 |
| Structure du Master | 12 |
| Vos contacts pour ce Master | 12 |
| Évaluations et examens | 13 |
| Travail de fin d'études/Parcours "professionnalisation" | 14 |
| Évaluation des enseignements par les étudiants | 14 |
| Accès aux bibliothèques et accès au matériel informatique | 15 |
| Cours de langues | 15 |
| Besoin d'aide? | 16 |
| La vie quotidienne à l'Institut | 16 |
| Coordonnées de l'IEE..... | 17 |
| Le calendrier académique..... | 18 |

Au verso de la brochure : Les informations générales sur l'université

Remarque générale : Dans ce document, les termes utilisés sont entendus dans leur sens épïcène, de sorte qu'ils visent les hommes et les femmes. Tous les termes masculins désignant des titres, grades ou fonctions ou qualités visent aussi bien les hommes que les femmes. Leur application au cas d'espèce entraîne leur féminisation.

L'étudiant à l'Institut d'études européennes



Bienvenue à l'Institut d'études européennes !

Officiellement inauguré le 27 février 1964, l'Institut d'études européennes (IEE) de l'Université libre de Bruxelles a été créé par des personnalités de premier plan telles que Walter Ganshof van der Meersch et Paul-Henri Spaak.

Consacré initialement à l'étude de l'intégration européenne par le droit, l'IEE a progressivement étendu le champ de ses enseignements et des recherches à l'économie, à la science politique ainsi qu'à l'histoire et aux cultures d'Europe.

Depuis sa création, les membres de son corps académique et scientifique ont mené une réflexion de pointe sur l'intégration européenne, sur des thèmes aussi divers que l'évolution des institutions de l'UE et de ses modes de prise de décision, l'extension des compétences à des matières telles que l'Europe sociale, l'Union économique et monétaire, l'espace de liberté, de sécurité et de justice, les politiques d'immigration et d'asile, la concurrence, la politique commerciale, les élargissements successifs... Quatre axes de recherche se sont ainsi progressivement cristallisés autour des thèmes suivants: l'UE comme communauté de normes, droits et valeurs; l'UE comme espace de régulation économique et sociale; l'UE comme espace de liberté, de sécurité et de justice; et l'UE dans le monde. Depuis 2010, une attention particulière a été portée à la succession des différentes crises qui ont marqué l'intégration européenne, son mode de fonctionnement, ses institutions et ses politiques. Au fil des années, l'Institut d'études européennes a concilié avec succès l'excellence disciplinaire et l'approche interdisciplinaire. Cette richesse thématique et ce dynamisme scientifique lui ont valu d'être reconnu Centre d'excellence Jean Monnet. C'est également ce qui explique le nombre de projets de recherche européens emportés par les chercheurs de l'Institut et son rôle essentiel dans la création et la coordination de réseaux de recherche européens et/ou internationaux.

Précurseur à maints égards, il a adapté ses principaux axes de recherches de même que son offre d'enseignement en fonction du contexte européen et international en perpétuelle évolution. L'IEE a ainsi offert une formation de haut niveau à celles et ceux qui ont choisi de mieux comprendre les dynamiques de l'intégration européenne. Outre l'enseignement et la recherche, l'IEE constitue un lieu de débat critique sur l'avenir de l'intégration européenne.

Chaque année l'IEE et ses facultés partenaires accueillent quelques 200 étudiants dans les différents programmes en études européennes. Tant les étudiants que les membres du corps académique et scientifiques sont issus d'un grand nombre de pays européens et non-européens. L'IEE constitue un cadre de travail multilingue et interdisciplinaire, où différentes langues, cultures et visions de l'Europe se côtoient au quotidien, dans un cadre propice à la formation dans un environnement international.

Depuis sa création, l'IEE a diplômé plus de 7.500 étudiants. En optant pour une des formations en études européennes organisée par l'IEE et/ou en collaboration avec les facultés partenaires - Faculté de Droit et de Criminologie, Faculté de Philosophie et Sciences sociales et Solvay Brussels School of Economics and Management – chaque année les étudiants font le choix d'intégrer une université située au cœur de l'Europe et un Institut de recherche et d'enseignement interdisciplinaire dynamique, ouvert au débat avec les décideurs politiques européens et nationaux, avec les représentants de la société civile, les hauts fonctionnaires, les diplomates, les experts nationaux ou les journalistes, souvent présents dans les enseignements et les nombreuses conférences qu'il organise.

Comme les brillantes carrières de nos Alumni l'illustrent, les programmes d'enseignement de l'IEE ouvrent des perspectives professionnelles enrichissantes dans des horizons très divers comme les institutions européennes, les organisations internationales, les administrations nationales et régionales, le secteur privé, les associations de la société civile, les cabinets d'avocat, le journalisme, les groupes d'intérêt ou les think tanks, la recherche, l'enseignement, la consultance, etc.

L'année académique 2021-2022 sera, nous l'espérons, une année qui verra la sortie de la crise sanitaire générée par la COVID-19 et posera la question du rôle de l'Europe dans la relance.

S'il est permis d'espérer que la crise soit dépassée, le contexte sanitaire n'en reste pas moins incertain. L'équipe de l'Institut d'études européennes veillera dès lors à communiquer régulièrement les recommandations de l'ULB pour assurer un fonctionnement en toute sécurité. Nous reviendrons régulièrement vers vous afin de vous informer de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes quant à l'organisation des cours, des examens et des activités de recherche et de débat public à l'IEE.

Nous vous invitons à consulter régulièrement vos messages en utilisant vos nouvelles adresses @ulb.be

Le contexte actuel exige un effort collectif important.

Grâce à la solidarité qui nous unit dans ce contexte très particulier, l'IEE continuera ses missions essentielles. Merci à toutes et à tous !

Nous sommes ravis de vous accueillir à l'Institut pour une année académique 2021-2022 que nous espérons excellente et enrichissante !

Prof. Ramona Coman

Présidente

Prof. Emmanuelle Bribosia

Vice-présidente

Prof. Nicolas Verschueren

Directeur

Les études européennes à l'ULB

Une offre complète et diversifiée

L'IEE et les facultés partenaires (Faculté de Droit et de Criminologie, Faculté de Philosophie et Sciences sociales et Solvay Brussels School - Economics and Management) organisent différents programmes en études européennes portant le label IEE. Ces programmes couvrent toutes les étapes du parcours universitaire postérieures au bachelier. Selon les enseignements, l'approche est plutôt disciplinaire ou réellement interdisciplinaire. Les cours sont donnés soit en anglais et en français, soit exclusivement en anglais.

En principe, les cours seront dispensés en priorité en présentiel mais, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires, des formules mixtes, combinant des séances sur le campus et des séances organisées à distance pourront également être envisagées. Les modalités précises seront déterminées par chaque titulaire de cours dans le cadre fixé par l'université et seront communiquées aux étudiants à la rentrée.

Ces différents programmes reflètent les points forts de la recherche menée au sein de l'ULB en matière d'études européennes et allient enseignements théoriques et pratiques. Le volet professionnalisation (voir la page dédiée sur notre site web) y est particulièrement présent, comme l'attestent entre autres le séminaire de professionnalisation, les exercices de négociations ou le stage, qui visent à offrir aux étudiants un véritable parcours vers l'emploi européen.

LE MASTER EN ÉTUDES EUROPÉENNES (120 crédits)

Organisé par la Faculté de Philosophie et Sciences sociales avec le label de l'IEE

Responsables académiques :

- pour la Finalité "Politique européenne" :

Amandine Crespy (Amandine.Crespy@ulb.ac.be)

- pour la finalité "EU-Asia" :

Julien Jeandesboz (Julien.Jeandesboz@ulb.be)

Ce programme offre le choix entre deux filières de spécialisation. La finalité "Politique européenne" est centrée sur le fonctionnement des institutions et des politiques de l'Union européenne. La finalité EU-Asia offre la possibilité d'un double diplôme avec l'Université de Waseda (Japon).

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le Guide de l'étudiant de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales.

LE MASTER IN ECONOMICS - BUSINESS ECONOMICS (120 crédits)

Organisé par la Solvay Brussels School - Economics and Management (Solvay) avec le label de l'IEE

Président du jury: **Thomas Demuyne** (thomas.demuyne@ulb.be)

Le programme en "Business Economics" aborde les enjeux du monde des affaires, de l'économie et des politiques économiques, en particulier leurs interactions. La dimension européenne des enjeux économiques et financiers est fortement développée, que ce soit de façon transversale ou via des cours spécialisés (comme European competition Policy).

LE MASTER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES - ECONOMIC ANALYSIS AND EUROPEAN POLICY (120 crédits)

Organisé par la Solvay Brussels School of Economics and Management (Solvay), avec le label de l'IEE

Président du jury: **Gani Aldashev** (gani.aldashev@ulb.be)

Le programme en "Economic Analysis and European Policy" aborde toutes les grandes problématiques économiques (l'emploi, la concurrence, la croissance, le développement, la redistribution, etc.) et les enjeux de politique économique sous tous ses aspects (industriel, sectoriel, national et mondial). Il comprend des cours majoritairement en anglais (90%) et propose une co-diplômation avec l'Université Luiss Guido Carli.

Pour plus de renseignements sur ces deux Masters, veuillez consulter le Guide de l'étudiant de la Solvay Brussels School of Economics and Management.

LE MASTER DE SPÉCIALISATION EN DROIT EUROPÉEN (60 crédits)

Organisé par la Faculté de Droit et de Criminologie avec le label de l'IEE

Responsables académiques: **Emmanuelle Bribosia** et **Chloé Brière** (Emmanuelle.Bribosia@ulb.be et Chloe.Briere@ulb.be)

Ce programme dispensé en français et en anglais s'adresse aux étudiants qui souhaitent développer une expertise reconnue en droit de l'Union européenne.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le Guide de l'étudiant spécifique sur la rubrique "Campus numérique" du site web de l'IEE.

MASTER DE SPÉCIALISATION INTERDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES EUROPÉENNES (ADVANCED MASTER IN EU INTERDISCIPLINARY STUDIES) (60 crédits) *Organisé par l'IEE*

Responsable académique: **Nicolas Verschuere** (nicolas.verschuere@ulb.be)

Ce programme interdisciplinaire dispensé entièrement en anglais propose une spécialisation thématique aux étudiants ayant des bases disciplinaires solides.

Le cursus de ce Master de spécialisation n'est pas dédié à l'initiation, mais bien à l'approfondissement des thématiques proposées. Un module fondamental de cours obligatoires permet la compréhension de l'intégration européenne dans ses dimensions politique, économique et juridique.

Ensuite, l'étudiant peut choisir entre 3 modules de spécialisation thématique :

- Gouvernance et politiques économiques européennes
- Migrations, droits et politiques
- Intégration européenne, régionalisme et gouvernance globale

Le stage est obligatoire. Les étudiants rédigent un travail de fin d'études basé sur leur expérience professionnelle acquise pendant le stage et le séminaire de professionnalisation.

Les étudiants de ce Master de spécialisation peuvent bénéficier d'un programme d'échange annuel et d'une chaire académique internationale dans le domaine du Régionalisme comparé, organisée avec l'Université de Waseda, à Tokyo, Japon.

Les opportunités de formation continue

L'IEE propose des programmes relevant de l'*executive education* ou *lifelong learning* tels que plusieurs **écoles d'été**, dont celles sur le thème du "Droit et politique de l'immigration et de l'asile de l'UE", organisée par le réseau Odysseus, ou concernant "l'Espace pénal européen" en collaboration avec le réseau ECLAN (European Criminal Law Academic Network), ainsi que l'école d'été : 360° des affaires de l'UE, organisé par l'IEE en coordination avec la Faculté de Philosophie et Sciences sociales.

Des **cycles de conférences en droit** (Mardis du Droit Européen de la Concurrence, Apéros du droit) sont organisés.

L'organisation de l'IEE

L'Institut d'études européennes agit en étroite coordination avec les trois facultés partenaires. Comme pour l'ensemble de l'Université, il base son fonctionnement sur le modèle participatif et démocratique.

La **Présidente** est aussi sa plus haute autorité ; elle représente l'IEE à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Université. Elle est secondée dans ses tâches par la Vice-présidente et le Directeur. Le Directeur coordonne l'organisation des enseignements en études européennes relevant de l'IEE – La Présidente et la Vice-présidente coordonnent la recherche interdisciplinaire en études européennes. Les autorités sont élues par le Conseil de l'IEE sur proposition du corps académique.

La fonction de Présidente est actuellement exercée par la professeure **Ramona Coman** (Ramona.Coman@ulb.be). La professeure **Emmanuelle Bribosia** (Emmanuelle.Bribosia@ulb.be) occupe le poste de Vice-présidente. Le professeur **Nicolas Verschuere** (Nicolas.Verschuere@ulb.be) est le Directeur.

Le Conseil de l'Institut se compose du Président, du Vice-président et du Directeur de l'IEE, des Doyens des trois facultés partenaires, des membres du corps académique donnant cours dans le Master

de spécialisation interdisciplinaire en études européennes et dans les autres programmes en études européennes, du/des coordinateurs académiques des programmes en *executive education/lifelong learning*, ainsi que de représentants du corps scientifique, du personnel administratif rattaché à l'IEE et des étudiants du Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes, du Master de spécialisation en droit européen et du Master en études européennes. Chacun des représentants étudiants aura un suppléant, qui siègera au Conseil en l'absence de l'effectif. Ces représentants sont élus chaque année à l'automne selon des modalités qui seront communiquées à la rentrée 2021.

Les autorités de l'IEE insistent vivement sur l'importance d'une représentation étudiante au sein de l'Institut et invitent les candidats à poser leur candidature et tous les étudiants à participer au scrutin. La date des élections sera fixée à l'issue du Conseil de l'IEE du 24 août 2021.

Le Conseil de l'Institut a pour mission d'assurer la coordination pédagogique du Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes, en ce compris les aspects de professionnalisation, la coordination pédagogique de l'*executive education et du lifelong learning* ainsi que la coordination avec les masters disciplinaires et les masters de spécialisation en études européennes gérés par les facultés partenaires. Il est aussi chargé de donner un avis aux facultés quant aux nominations, renouvellements et promotions des membres des corps scientifique et académique du Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes.

Le Conseil se réunit en outre une fois par an en composition élargie sous la forme d'un **Conseil stratégique de l'Institut** avec des personnalités ayant travaillé dans le milieu des affaires européennes et qui soutiennent l'enseignement et la recherche interdisciplinaires en études européennes.

Le fonctionnement académique de l'Institut, la description de ses organes de décision et leur composition figurent dans le **Règlement d'ordre intérieur de l'Institut**, qui peut être consulté sur la page dédiée du site de l'IEE.

Inscriptions

Tout étudiant doit être inscrit à l'ULB en respectant le calendrier publié sur le site du service des inscriptions <https://www.ulb.be/fr/inscriptions>.

Sans paiement des droits d'inscription ou de l'acompte minimum requis, vous n'aurez pas de carte d'étudiant ni d'adresse e-mail, ni accès à l'Université Virtuelle. Pour toute information supplémentaire, merci de bien vouloir contacter le service des inscriptions <https://www.ulb.be/fr/inscriptions/contacts>

Contact avec le service des inscriptions

Téléphone : 02/650 20 00

E-mail général : inscriptions@ulb.be

Séance d'accueil des étudiants

À l'occasion de la rentrée académique, une séance d'accueil pour tous les étudiants des différents programmes en études européennes se déroulera à l'Institut d'études européennes le vendredi 17 septembre, de 9h00 à 11h00. Les modalités seront annoncées début septembre.

Nous vous souhaitons une excellente année académique!

(COVID-19): informations et recommandations

Retrouvez les dernières informations sur les mesures prises par l'ULB dans le cadre du COVID-19 sur la page dédiée <https://ulb.be/coronavirus>

L'année académique

L'année académique est organisée en trois quadrimestres :

- le premier commence le 13 septembre 2021,
- le deuxième commence le 31 janvier 2022,
- le troisième débute le 27 juin 2022.

Chaque cours est normalement dispensé à un rythme de 2 ou 3 heures par semaine pendant un quadrimestre. Pour consulter le calendrier académique de l'ULB pour l'année 2021-2022, visitez: <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/calendrier-academique-harmonise-2021-2022>

Horaires de cours

Les horaires des cours sont publiés dans GEHOL auquel vous pouvez accéder via le portail MonULB (<http://monulb.be>).

Portail MonULB

Le portail MonULB (<http://monulb.be>) est votre point d'entrée personnalisé avec votre faculté et les services offerts par l'ULB (tableaux d'affichage électroniques, les horaires de cours et l'accès à tous vos services en ligne). Toutes les informations relatives aux horaires de cours, aux horaires d'examens ainsi que les notes d'examen y sont disponibles.

Nous vous invitons à consulter tous les jours les annonces facultaires (sur le portail MonULB) qui vous informeront de toute modification ou de tout avis éventuel. C'est par excellence l'interface de communication entre l'Institut et les étudiants, et entre les enseignants/assistants et les étudiants. Elles doivent donc être impérativement consultées quotidiennement.

Le portail MonULB vous donne aussi accès à l'Université Virtuelle, le campus virtuel officiel de l'ULB (<https://uv.ulb.ac.be/>), où vous trouverez les notes de cours et autres documents mis à votre disposition par les professeurs et assistants.

Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes (Advanced Master in EU Interdisciplinary Studies)

Le Master de spécialisation (MAS) aborde de manière scientifique et interdisciplinaire les enjeux actuels de l'intégration européenne.

Il vise à permettre à des diplômés de divers horizons de valoriser leur domaine de compétence de base en le complétant par une expertise de haut niveau dans les domaines de spécialisation suivants :

- Gouvernance et politiques économiques européennes
- Migrations, droits et politiques
- Intégration européenne, régionalisme et gouvernance globale

En complétant sa formation par une spécialisation thématique de haut niveau, l'étudiant est mieux armé pour comprendre les enjeux actuels de l'intégration européenne dans ses dimensions institutionnelles et politiques, internes ou externes. En suivant ce programme, l'étudiant développera ses capacités d'analyse critique, d'argumentation et de synthèse et sera accompagné dans le développement d'un projet professionnel.

L'approche interdisciplinaire intégrée qui caractérise la formation associe les dimensions historique, économique, juridique et politique indispensables à la compréhension globale de l'intégration européenne.

Ce Master de spécialisation est porté par un corps professoral international, composé d'académiques mais aussi de praticiens et de hauts fonctionnaires. Ceci permet aux étudiants d'être à la pointe de l'actualité européenne et d'être impliqués dans les activités scientifiques/de professionnalisation menées à l'IEE. Les étudiants peuvent bénéficier, en plus de la proximité des institutions

de l'UE, des nombreux partenariats et projets d'enseignement et de recherche développés par l'Institut tant au niveau européen qu'international.

LES DÉBOUCHÉS ET LA PROFESSIONNALISATION

Ce programme prépare les étudiants à des carrières très variées au sein des institutions internationales, européennes, nationales ou locales, des entreprises, des associations professionnelles, groupes d'intérêt ou organisations non gouvernementales, ou encore dans le monde de la presse et de la communication.

De manière générale, l'IEE accorde une place particulière à l'**accompagnement vers l'emploi** en organisant diverses activités tout au long de l'année (séminaire de professionnalisation, Job Day, réunions avec les Alumni, publication d'offres de stages et d'emploi, programme de mentorat...). Pour plus d'informations, consultez la page dédiée de notre site web.

Consultez la page dédiée de notre site web "Campus numérique" pour les documents académiques, les services en ligne, le support information, la location de salles et matériel et les bibliothèques et salles d'études.

STRUCTURE DU MASTER

Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes (Advanced Master in EU Interdisciplinary Studies) est construit autour de trois axes :

Un **module fondamental** (25 crédits) qui consiste en une série de cours obligatoires : European Integration through Law ; Decision-making in the EU ; History of European Integration ; Rotating International Chair ; European Economic Governance.

Un **module thématique** à choisir parmi les trois options suivantes (20 crédits) :

- Economic Governance and Policies in the EU
- Migrations, Rights and Policies in the EU
- EU integration, Regionalism and Global Governance

Un stage ou l'option mobilité

Le stage est obligatoire (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).

Il doit entièrement avoir lieu au cours d'une période se situant entre le 1^{er} avril et le 10 septembre 2022. Les étudiants rédigent un travail de fin d'études (TFE) basé sur leur expérience professionnelle acquise pendant le stage et le séminaire de professionnalisation.

Les étudiants de ce Master de spécialisation peuvent bénéficier d'un programme d'échange annuel et d'une chaire académique internationale dans le domaine du Régionalisme comparé, organisée avec l'Université de Waseda, à Tokyo, Japon.

VOS CONTACTS POUR CE MASTER

Le coordinateur académique du Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes (Advanced Master in EU Interdisciplinary Studies) est le professeur **Nicolas Verschuere** (Nicolas.Verschuere@ulb.be)

Le **secrétariat** est assuré par **Françoise Vanden Broeck** (Francoise.Vanden.Broeck@ulb.be). Il est accessible de 9h00 à 16h30 les lundis, jeudis et vendredis (Av. F. D. Roosevelt 39, Bureau 39.101)

Mme Vanden Broeck pourra vous aider et vous conseiller utilement pour tous les problèmes administratifs et académiques que vous pourriez rencontrer pendant vos études. Nous vous prions de consulter les panneaux d'affichage et supports électroniques ainsi que le site de l'IEE avant d'approcher le secrétariat avec des questions dont la réponse est publiée.

Nous vous prions de respecter les horaires d'ouverture.

ÉVALUATIONS ET EXAMENS

Il y a trois types possibles d'évaluation d'un enseignement ou d'un séminaire : un examen écrit, un examen oral, ou la réalisation d'un travail écrit.

Les examens, comme les cours, seront organisés prioritairement en présentiel mais pourraient basculer online en fonction de la situation sanitaire.

Les modalités seront communiquées par les titulaires des cours dans les meilleurs délais.

Chaque année d'étude comprend deux sessions d'évaluation.

La première session intervient en janvier pour les activités d'apprentissage se terminant en décembre et fin mai/début juin, pour les activités d'apprentissage du deuxième quadrimestre. **Attention**, il s'agit donc d'une **seule session**, se déroulant en deux périodes.

Un étudiant ajourné en première session d'évaluation peut demander son inscription à la seconde session qui commence vers la mi-août.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une inscription est ici nécessaire.

Si vous avez été ajourné par le jury de délibération en juin, vous devez impérativement vous inscrire à la deuxième session via le portail MonUlb dans le délai fixé par le règlement des examens. Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez pas passer votre deuxième session.

En seconde session, l'étudiant repasse obligatoirement et uniquement tous les cours pour lesquels il n'a pas obtenu la note de 10/20 au moins lors de l'évaluation de première session.

Les conditions de réussite sont fixées dans le règlement des évaluations et des jurys. En quelques mots, pour réussir sa session d'examen, il faut obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble de ses examens et n'avoir aucune note inférieure à 10/20. En deçà de ces conditions, l'étudiant est en situation d'échec, que doit apprécier souverainement le jury de délibération.

Le règlement des évaluations et des jurys peut être consulté sur le site de l'ULB (<https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes>) ou via la page dédiée "Campus numérique" du site de l'IEE.

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES/ PARCOURS "PROFESSIONNALISATION"

Les étudiants font l'objet d'une évaluation basée sur deux éléments :

- **la participation au séminaire de professionnalisation et l'évaluation du responsable du séminaire "professionnalisation"**, qui compte pour 25% dans la note. L'objectif du séminaire est d'aider les étudiants à élaborer un projet professionnel et une stratégie d'acquisition de compétences pour préparer leur insertion sur le marché du travail.
- **le rapport de stage**, qui compte pour 75% de la note. Les consignes relatives à la réalisation du rapport sont présentées dans le Guide du Stage disponible sur le site de l'IEE à la page "Campus numérique". La lettre d'évaluation du maître de stage ou de la personne qui a suivi le stagiaire est obligatoire et entre en compte dans la note. Le formulaire est accessible sur MonULB ou sur la page "Campus numérique" du site web de l'IEE en français et en anglais.

Avant le début du stage, les étudiants doivent remplir et faire parvenir au Secrétariat des affaires étudiantes la convention de stage, disponible dans la rubrique Campus numérique du site de l'IEE dûment complétée et signée par la Présidente de l'IEE, **Ramona Coman** et le Directeur de l'IEE, **Nicolas Verschueren**.

Le rapport de stage doit être remis au plus tard le **27 mai 2022** (première session) ou le **17 août 2022** (deuxième session) au secrétariat (Françoise Vanden Broeck). Une copie papier du projet professionnel et une copie papier du rapport de stage doivent être remis au secrétariat. Une copie électronique devra être également téléchargée sur l'Université Virtuelle avant ces délais. Veuillez donner à la couverture et à la page de garde un aspect normalisé selon les règles en vigueur à l'ULB en la matière. N'oubliez surtout pas votre nom !

De plus amples informations se trouvent dans le Guide du TFE disponible sur le site de l'IEE à la page "Campus numérique". Ce document contient les critères d'évaluation ainsi que les exigences concernant la réalisation du TFE professionnalisation. Les dispositions relatives aux stages seront adaptées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Évaluation des enseignements par les étudiants

Les étudiants sont invités chaque année à donner leur avis sur les enseignements, les enseignants et les assistants par le biais des avis pédagogiques. Ces avis prennent la forme de questionnaires par lesquels les étudiants évaluent les prestations de leurs enseignants et assistants. La récolte de ces avis se fait par voie électronique et de manière anonyme. Les avis pédagogiques sont essentiels pour les professeurs et pour les assistants. C'est grâce à cette évaluation qu'ils pourront, le cas échéant, tenir compte des remarques formulées sur l'organisation de leurs cours. En outre, ces avis rentrent en ligne de compte pour le renouvellement des mandats ou pour les promotions dans le corps académique et scientifique.

Après la collecte, une commission pédagogique est chargée d'analyser les avis. Les représentants étudiants ont un rôle déterminant à jouer au sein de cette Commission.

Votre participation est donc très importante.

Accès aux bibliothèques et accès au matériel informatique

La Bibliothèque de l'Institut d'études européennes, dénommée "Centre de documentation européenne", est hébergée à la Bibliothèque Centrale des Sciences humaines (Bâtiment NB) au 4^e niveau, local 4.158 (http://www.netvibes.com/cdeurope#EDC_info). Les heures d'ouverture sont identiques à celles de la bibliothèque centrale.

Véronique Kubben (Veronique.Kubben@ulb.ac.be) se tient, à cet endroit également, à la disposition des étudiants pour toute aide dont ils auraient besoin.

Des ordinateurs sont mis à la disposition des étudiants de l'IEE par la Faculté de Philosophie et Sciences sociales dans des locaux situés dans le couloir reliant le Bâtiment Janson au Bâtiment H. Tout étudiant régulièrement inscrit a droit à une adresse e-mail par l'intermédiaire de l'ULB.

En plus des salles d'études de la Bibliothèque centrale, l'ULB met à votre disposition des salles d'études complémentaires durant les examens (voir notre page dédiée "Bibliothèques" sur le site de l'IEE).

Cours de langues

Nous rappelons que les étudiants du Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes sont présumés maîtriser l'anglais. Le programme ne prévoit pas de cours de langues.

Les étudiants désireux d'approfondir leurs connaissances linguistiques peuvent s'adresser à :

La Fondation 9:

Avenue Louise, 479
B – 1050 Bruxelles
Tel. +32 2 627 52 52

L'EPFC (enseignement de promotion et de formation continue):

situé au Campus de la Plaine
Tel. +32 2 650 59 59 ou +32 2 650 51 39

Besoin d'aide ?

N'hésitez jamais à solliciter de l'aide auprès du secrétariat, du Directeur de l'IEE, du coordinateur académique du Master de spécialisation ou des enseignants. Nous sommes là pour vous aider et vous soutenir.

Par ailleurs, l'ULB propose un ensemble de services destinés aux étudiants qui sont confrontés à certaines difficultés plus personnelles. Ces services sont présentés sur le site Web de l'Université. Vous pouvez également vous référer à la partie générale de ce guide.

La vie quotidienne à l'Institut

ACTUALITÉS

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement les panneaux d'affichage, ainsi que le portail MonULB où figurent toutes les communications officielles qui leurs sont destinées concernant les cours, les examens, etc (également faites par annonce facultaire électronique). De nombreuses informations sont également à leur disposition sur le site internet de l'Institut, à l'adresse suivante : <http://www.iee-ulb.eu/>. Consultez régulièrement la rubrique "news/événements" et abonnez-vous à notre mailing list ici: <https://www.iee-ulb.eu/newsletter/>.

COMMENT S'Y RETROUVER SUR LE CAMPUS ET TROUVER UN AUDITOIRE ?

L'identification des auditoriums commence toujours par une ou plusieurs lettres suivie(s) d'un chiffre et d'un numéro :

- la première lettre indique le bâtiment,
- la deuxième lettre signale la porte d'entrée,
- le premier chiffre indique le niveau,
- les chiffres suivants renseignent le numéro du local.

La grande majorité des cours et de votre vie universitaire se déroulera sur le campus du Solbosch dont le plan se trouve sur la page : <https://www.ulb.be/fr/plan-et-acces>

Afin de rendre agréable pour tous (étudiants, professeurs, personnel...) la vie quotidienne dans notre Institut, nous insistons vivement sur le respect de quelques consignes.

Nous vous demandons donc :

- de veiller à la propreté des locaux que vous occupez (ne pas laisser traîner de débris dans les locaux de cours et de séminaires...)
- de ne pas fumer dans les bâtiments de l'Institut
- de ranger les chaises des locaux que vous quittez.

En outre, nous signalons qu'il est strictement interdit de modifier ou d'enlever les avis affichés.

Enfin, toute communication que vous souhaiteriez y voir figurer pour l'information des autres étudiants doit être préalablement soumise à la Direction de l'IEE par l'intermédiaire de Mme Vanden Broeck.

Coordonnées de l'IEE

Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles
Avenue F.D. Roosevelt, 39 - 1050 Bruxelles - Belgique
<http://www.iee-ulb.eu> - iee@ulb.be

Le calendrier académique

| | |
|------------------------------------|---|
| Lundi 13 septembre 2021 : | Début de l'année académique. Semaine d'accueil des nouveaux étudiants à l'IEE et à l'ULB. Ouverture des cours. |
| Lundi 27 septembre 2021 : | Jour de congé statutaire (Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles) |
| Mardi 2 novembre 2021 : | Jour de congé statutaire |
| Jeudi 11 novembre 2021 : | Jour de congé légal (Armistice) |
| Samedi 20 novembre 2021 : | Jour de congé (fixé le vendredi 19) (St Verhaegen – Anniversaire de la fondation de l'ULB) |
| Vendredi 17 décembre 2021 : | Fin des cours du premier quadrimestre |
| Lundi 27 décembre 2021 : | Début des vacances d'hiver |
| Lundi 10 janvier 2022 : | Début de la 1 ^{ère} période d'évaluation de la première session |
| Samedi 22 janvier 2022 : | Fin de la session |
| Lundi 7 février 2022 : | Reprise des cours (deuxième quadrimestre) |
| Mardi 1 ^e mars 2022 : | Suspension des cours (Mardi gras) |
| Lundi 4 avril 2022 : | Début des vacances de Printemps |
| Lundi 18 avril 2022 : | Congé légal (Lundi de Pâques) |
| Mardi 19 avril 2022 : | Reprise des cours |
| Dimanche 1 ^e mai 2022 : | Congé légal (Fête du travail) |
| Samedi 14 mai 2022 : | Fin des cours du deuxième quadrimestre |
| Jeudi 26 mai 2022 : | Congé légal (Ascension) |
| Lundi 23 mai 2022 : | Début de la 2 ^{ème} période d'évaluation de la première session |
| Lundi 6 juin 2022 : | Congé légal (Pentecôte) |
| Samedi 25 juin 2022 : | Fin de la première session |
| Lundi 8 août 2022 : | Début de la deuxième session |
| Samedi 3 septembre 2022 : | Fin de la deuxième session |

Consultez le calendrier en ligne : <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/calendrier-academique-harmonise-2021-2022>

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB

Guide de l'étudiant·e

informations générales

2021-2022



informations
facultaires



Mémento universitaire

Guide de l'étudiant

Année académique 2021-2022

Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à la pratique du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.

Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »

(article 1er des statuts de l'ULB)

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté; elle s'est toujours montrée indépendante et **engagée** dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.



www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage

Mé morandum personnel

Nom :

Prénom :

Adresse privée :

Adresse du kot :

.....

GSM :

E-mail :

En cas d'urgence,
veuillez prévenir :

.....

Au verso de la brochure, vous trouverez les informations générales sur votre Faculté.

Remarque générale : l'utilisation des termes de ce guide est épïcène, c'est-à-dire que les termes sont utilisés au masculin uniquement pour fluidifier la lecture.

Table des matières

L'étudiant à l'ULB

| | |
|---|----|
| Que devez-vous faire d'emblée ? | 8 |
| Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant | 8 |
| Activer votre Net ID personnel..... | 8 |
| Consulter le portail MonULB..... | 8 |
| L'appli Mobile MonULB | 8 |
| Consulter votre horaire de cours sur GeHoL..... | 9 |
| Accéder à l'Université Virtuelle | 9 |
| Consultez vos fiches de cours | 9 |
| Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ? | 10 |

Que devez-vous savoir ?

| | |
|---|----|
| Vos droits et vos obligations | 10 |
| Règlement général des études et de discipline..... | 10 |
| Charte pédagogique | 11 |
| Paiement des droits d'inscriptions | 11 |
| Documents d'information, certificats et attestations..... | 11 |
| Délibérations et proclamations des résultats | 12 |
| Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale..... | 12 |
| Maîtrise de la langue française | 12 |

L'organisation de l'ULB

| | |
|---|----|
| L'organisation et la gestion de l'ULB | 13 |
| Le Conseil d'administration et le président du CA | 13 |
| Le Conseil académique (COA) et le recteur | 14 |
| Les Conseils facultaires et les doyens | 14 |
| La participation étudiante et les élections | 14 |
| FEF | 15 |

| | |
|---|----|
| Organisation des études à l'ULB | 15 |
| Décret « Paysage » en Communauté française: bon à savoir...15 | |
| En quelques mots | 15 |
| Comment ça marche?..... | 16 |
| Et après? | 16 |

Les Services aux étudiants

| | |
|---|----|
| A – Votre campus, au quotidien | 17 |
| S'installer. S'inscrire | 17 |
| Auditoires | 17 |
| Campus..... | 18 |
| Accès..... | 19 |

| | |
|---|-----------|
| Se loger | 20 |
| Restaurants et commerces | 20 |
| La sécurité (Surveillance générale & objets perdus) | 21 |
| Sécurité informatique | 21 |
| Règlement général sur la protection des données | 22 |
| Le Service des assurances | 22 |
| B – Des aides, tout au long de vos études | 23 |
| Le Service social étudiants (SSE) | 23 |
| Étudiant.e.s transgenres..... | 23 |
| Les étudiants à besoin spécifique..... | 24 |
| Étudiants en situation de handicap (CEFES-IN-ULB) | 24 |
| ULB Desk Refugees | 24 |
| Le Service InfOR-études | 24 |
| Le Service médical..... | 26 |
| L'asbl Aimer à l'ULB | 26 |
| PsyCampus | 26 |
| Les Crèches..... | 27 |
| ULBJob | 27 |
| Le Tutorat (asbl Schola ULB)..... | 27 |
| C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté | 28 |
| Promotion de la réussite | 28 |
| Blocus assisté | 28 |
| Notes de cours en ligne..... | 28 |
| Accès aux salles informatiques..... | 29 |
| Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centres). | 29 |
| Carte « de lecteur »... et carte « de paiement et d'accès »..... | 31 |
| Les lieux d'études à votre disposition | 31 |
| Le Plan Langues & autres appuis | 31 |
| Les Archives et la Réserve précieuse | 32 |
| Les Éditions de l'Université..... | 32 |
| Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)..... | 32 |
| Le Service de mobilité étudiante | 33 |
| D – Vivre l'Université, intensément | 34 |
| S'informer | 34 |
| Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)..... | 34 |
| Les Cercles et Associations étudiantes..... | 35 |
| Le Service Environnement & Mobilité..... | 35 |
| Le Student Green Office | 36 |
| ULB Culture | 36 |
| Le Réseau des musées | 37 |
| PointCulture ULB..... | 37 |
| ULB Sports | 37 |
| ULB... demain Alumni !..... | 38 |
| E – Quelques liens utiles | 38 |

Au verso, votre mémento facultaire



Que devez-vous faire d'emblée :

1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant
2. Activer votre Net ID personnel
3. Consulter le portail MonULB
4. Consulter votre horaire de cours sur GeHoL
5. Consulter l'Université Virtuelle

L'ULB & VOUS

Que devez-vous faire d'emblée ?

Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription, vous avez reçu votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiez les différentes mentions qui y sont reprises.

Si vous constatez une erreur, faites une demande de modification directement sur votre portail sous la rubrique « mon secrétariat virtuel », « mes données personnelles ».

Activer votre Net ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active ce Net ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et son adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre Net ID (votre compte utilisateur personnel), rendez-vous sur la page : www.ulb.be/tools/pam

Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez aussi toutes les informations qui vous concernent directement (programme de cours, valves électroniques, horaires, e-mail, Université Virtuelle, secrétariat virtuel, accès aux ressources informatiques...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur monulb.be.

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

L'appli Mobile MonULB

L'ULB a développé une application maison à destination de ses étudiants ! Gratuite et téléchargeable sur l'App Store, Google Play et Windows Store. Elle permet notamment de consulter, de façon personnalisée, les horaires de cours et les annonces facultaires, de recevoir ses notes d'examens dès leur publication, directement sur smartphone ou sur tablette.

Consulter votre horaire de cours sur GeHol

Rendez-vous sur le portail MonULB :

GeHoL est l'interface de visualisation des horaires de cours et examens. Vous pouvez y consulter l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes inscrits à des travaux pratiques) d'un cours ou d'un enseignant en particulier. Vous pouvez également consulter votre horaire de cours personnel directement via l'onglet MonHoraire (MonGehol).

ATTENTION : les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter très régulièrement sur le portail...

Accéder à l'Université Virtuelle (UV)

L'Université Virtuelle (uv.ulb.be/) est le campus virtuel officiel de l'ULB, où vous trouverez toutes les informations et documents (notes de cours, exercices, tests en ligne, tutoriels, podcasts, MOOCs...) liés à vos cours. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser votre NetID (votre identifiant numérique ULB). Une fois connecté, vous aurez automatiquement accès à la liste de vos cours.

Attention, les matériaux hébergés au sein de l'UV sont protégés par le droit d'auteur. Veillez à ne pas les diffuser sur Internet (sur les réseaux sociaux par exemple) sans autorisation du titulaire, et ce d'autant plus que certains réseaux sociaux (comme Facebook) revendiquent des droits sur les données qui y sont publiées !

Consulter vos fiches de cours

Les « fiches cours » répondent au décret du 7 novembre 2013, lequel exige — dans un souci de transparence vis-à-vis de l'étudiant qui construit son programme progressivement — que chaque unité d'enseignement au sein d'un programme soit décrite de la façon la plus complète possible, avec une série d'informations allant de l'intitulé de cours aux modes d'évaluation, etc.

Ces informations sont également très utiles pour l'étudiant en mobilité qui construit son « learning agreement » avant son déplacement et qui a donc besoin de connaître ces éléments bien avant celui-ci.

Pour consulter ces fiches, rendez-vous sur l'offre de formation en ligne (www.ulb.be/programme). Chaque intitulé de cours est cliquable et vous donnera accès aux informations décrites plus haut.

NB: Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la Semaine d'accueil pour les nouveaux étudiants (SANE) qui est organisée du lundi 13 au vendredi 17 septembre sur tous les campus de l'Université. Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant. Vous trouverez plus de détail en visitant ce lien: www.ulb.be/sane
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 13 septembre.

Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?



Nous vous invitons à répondre à l'enquête « nouveaux étudiants - votre entrée à l'université »

Tout au long de votre parcours à l'Université, vous serez invités à participer à des enquêtes qui ont pour objectifs d'améliorer votre parcours. Vous serez prévenus par mail et via l'espace dédié aux enquêtes menées par l'ULB sur la vie à l'Université.

Deux exemples :

- En tant que nouveaux étudiants à l'ULB, votre expérience nous intéresse déjà ! Nous vous invitons à répondre à l'enquête « votre entrée à l'Université » qui vous sollicitera 10 à 15 minutes. Cette enquête vise à mieux comprendre comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les activités qui vous ont aidé dans ce processus de choix ? Comment vous y êtes-vous préparés ? ... Des questions porteront aussi sur votre parcours antérieur et celui des membres de votre famille. Vos réponses à ces questions sont importantes car elles nous permettent d'adapter notre système d'informations et les aides offertes aux étudiants.
- Vous serez sollicités dans le cadre de l'évaluation institutionnelle des enseignements par les étudiants. Cette enquête a lieu dès que les enseignements sont terminés, après les sessions de janvier et de juin. Chaque étudiant répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé, pour donner son appréciation sur les méthodes pédagogiques, sur les contenus, sur les méthodes d'évaluation. Après analyse, les résultats sont envoyés à chaque enseignant et assistant concernés et à la commission pédagogique de votre faculté (à laquelle des représentants étudiants participent). Il est essentiel que les étudiants et les enseignants y participent afin d'améliorer la qualité des enseignements donnés.

Pour l'ensemble de ces enquêtes, nous vous donnons RDV sur www.monulb.be pour accéder aux enquêtes vous concernant.

Que devez-vous savoir ? Vos droits et vos obligations

Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes

Problème disciplinaire, fraude, plagiat ? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-de-la-commission-de-discipline-relative-aux-etudiants

NB : Concernant le plagiat, un didacticiel de sensibilisation créé par les Archives & Bibliothèques de l'ULB est à votre disposition : bib.ulb.be/version-francaise/navigation/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat

Par ailleurs, tout étudiant devra se conformer aux dispositions sécuritaires

relatives aux activités d'apprentissage auxquelles il participe. Dans le cadre d'un stage, d'une mobilité, d'une activité organisée en dehors des murs de l'Université, l'étudiant se conformera aux dispositions réglementaires du partenaire.

Charte pédagogique

La charte pédagogique de l'ULB (2012) décrit l'idéal vers lequel l'ULB souhaite tendre en matière d'enseignement. Elle est composée de 3 parties : la première énonce les finalités de l'enseignement à l'ULB, définissant le profil de l'étudiant que l'université a pour ambition de former ; la seconde se penche sur les droits et les devoirs des enseignants ; la dernière enfin porte sur les droits et les devoirs des étudiants.

La charte pédagogique (www.ulb.be/fr/charte-pedagogique-de-l-ulb) est disponible en français et en anglais.

Paiement des droits d'inscriptions

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué le plus rapidement possible après validation de l'inscription.

Les délais sont les suivants :

- Un montant de 50 euros est nécessaire pour confirmer l'inscription et doit être réalisé au plus tard le 31 octobre 2021. Les attestations d'inscription ne seront ainsi disponibles sur le portail — et la carte d'étudiant envoyée par courrier postal — qu'après réception du paiement de ce montant.
- le paiement du solde doit être réalisé pour le 1er février 2022. En cas de non-paiement à la date limite : vous n'aurez pas accès aux notes des examens ou ne serez pas, le cas échéant, délibéré.e; vous n'aurez plus accès à aucune activité d'apprentissage ni d'évaluation pour l'année académique en cours; aucun crédit ne sera acquis et l'année sera comptabilisée comme un échec dans votre cursus ; le solde des droits d'inscription restera dû à l'Université et aucune inscription ne sera possible l'année suivante dans aucun établissement d'enseignement supérieur sans règlement de la dette au préalable.

Les règles applicables aux étudiants boursiers sont décrites à la rubrique Service social étudiant.

Documents d'information, formulaires et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page: www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1

Attestations

Les attestations d'inscription dont vous avez besoin en début d'année pour diverses procédures administratives (transports, mutuelles, allocations familiales) seront disponibles directement dans votre portail étudiant MonULB onglet « Mon secrétariat virtuel » -> « Mes attestations & carte étudiant provisoire » dès le paiement des 50 euros nécessaires à la confirmation d'inscription.

Vos relevés de notes et les attestations de réussite de cycle seront également disponibles directement dans MonULB après les délibérations.

Pour les autres types d'attestations, vous trouverez tous les renseignements utiles sur la page www.ulb.be/fr/inscriptions/attestations.

Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale

Certaines procédures peuvent être effectuées en début d'année après votre inscription principale (modification d'inscription, inscription complémentaire, allègement...). Vous trouverez toutes les informations sur ces diverses procédures sur la page www.ulb.be/fr/inscriptions/gerer-mon-inscription.

Nous vous invitons également à consulter la rubrique «Mes Documents» dans votre portail MonULB.

Enfin si vous avez des questions, si quelque chose ne vous semble pas clair, vous trouverez les réponses aux questions les plus couramment posées en consultant notre support FAQ (<https://support.ulb.be/fr/web/support/registrations>).

Délibérations et proclamations des résultats

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque cycle d'études.

Celui-ci est chargé de proposer et valider les programmes individuels de l'étudiant tout au long du cycle, de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle correspondant.

Le jury délibère sur base des évaluations portant sur les acquis de chaque étudiant pour chacune des unités d'enseignement suivies durant l'année académique. Le jury statue souverainement et collégalement. Ses décisions sont motivées. Les décisions du jury sont communiquées aux étudiants via leur portail Monulb. Sur simple demande après les délibérations, l'étudiant reçoit son relevé de notes. Les règlements d'évaluations et des jurys sont disponibles sur la page du Greffe : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes

Maîtrise de la langue française

L'étudiant qui désire s'inscrire aux épreuves d'un master à finalité didactique ou de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, et qui n'a pas obtenu son diplôme d'études secondaires ou un diplôme de l'enseignement supérieur dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français doit, à moins d'en être dispensé, réussir l'examen de maîtrise de la langue française.

Pour en savoir plus sur l'inscription, les modalités, les dates d'épreuves...mais aussi les dispenses, rendez-vous sur : www.ulb.be/fr/conditions-d-acces/maîtrise-de-la-langue-francaise-master

L'organisation de l'ULB

L'organisation et la gestion de l'ULB

L'article premier de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

L'article deux des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de **la participation active de chacune de ses composantes**.

L'Université est dotée d'organes centraux que sont, principalement, le **Conseil d'administration et le Conseil académique**. La **décentralisation académique** se fait par les facultés et entités d'enseignement et de recherche indépendantes, elles-mêmes dotées d'un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut. Chacune de ces instances dispose de commissions consultatives d'avis. Des **représentants des étudiants** participent à tous les niveaux de pouvoir.

Une Assemblée plénière (rassemblant le Conseil d'administration et le Conseil académique) comptant 46 membres effectifs se réunit au moins une fois par an; elle approuve, entre autres, les comptes annuels et le rapport d'activités de l'Université.

Le Conseil d'administration et le président du CA

Présidé depuis le 1er janvier 2016 par Pierre Gurdjian, le Conseil d'administration a en charge la gestion générale de l'Université, de ses finances, de son patrimoine et de ses infrastructures. Il établit le budget et les comptes annuels et fixe le cadre des personnels et des services. Il est composé de vingt membres, dont quatre étudiants et trois personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'ULB. Le recteur y siège également.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président du CA en dehors des membres de la communauté universitaire employés à plus d'un tiers par l'institution. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil d'administration s'est constitué des commissions permanentes à compétence d'avis, dont la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle (COCU). Il dispose également d'assemblées compétentes en matière informatique (le Conseil des besoins applicatifs – CBA et le Conseil de l'infrastructure informatique – C2I) et pour les infrastructures (Commission de la programmation et des investissements). D'autres instances existent encore. Toutes effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions. Le Conseil d'administration désigne la directrice générale ou le directeur général, assurant la direction de l'administration de l'Université, que celle-ci relève des facultés et entités ou des départements généraux. Ce poste est actuellement occupé par Mme Isabelle Mazzara.

Le Conseil académique (COA) et le recteur

Présidé actuellement par la rectrice, Annemie Schaus, le Conseil académique définit et exécute la politique académique et scientifique de l'Université : enseignement, recherche, relations internationales, formation continue, etc. Il nomme aux emplois du corps académique et du corps scientifique. Il est composé de vingt-six membres, dont six étudiants.

Le Conseil académique est également doté de **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont le Conseil des études, le Conseil de la recherche et le Conseil des relations internationales. Il dispose également d'un Conseil de l'information documentaire et d'autres instances. Toutes exercent les mêmes fonctions de préparation de dossiers dans les matières qui les concernent. Le recteur ou la rectrice est élu par le corps académique pour une durée de quatre ans. Son mandat peut être renouvelé une fois, pour une même durée. La dernière élection a eu lieu au mois de septembre 2020. La nouvelle rectrice, Annemie Schaus, succède à Yvon Englert et est entrée en fonction à la rentrée académique de septembre 2020. Elle est issue de la Faculté de Droit et de Criminologie, qui relève des sciences humaines. La rectrice est l'autorité disciplinaire du corps académique, du corps scientifique et des étudiants. Une nouvelle élection se tiendra en 2024. Conformément aux statuts organiques, Mme Schaus pourra briguer un second mandat. «Selon le principe de l'alternance, tout candidat concurrent éventuel devra être issu d'une faculté des Sciences exactes.»

Les Conseils facultaires et les doyens

L'ULB comprend douze facultés et entités : Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, Droit et Criminologie, Solvay Brussels School of Economics and Management, Sciences psychologiques et de l'éducation, Architecture La Cambre Horta, Sciences, École polytechnique de Bruxelles, Médecine, Pharmacie, Sciences de la motricité et École de Santé publique.

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration et le Conseil académique, elles sont gérées par un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut, présidé par un doyen (ou un président). La composition de ces organes est semblable à celle du CA et du COA, avec des représentants de tous les corps, dont des étudiants. Comme au niveau central, ces conseils disposent de commissions facultaires consultatives.

Pour être complet, mentionnons l'École interfacultaire de bioingénieurs (rattachée aux facultés des Sciences et de Polytechnique), ainsi que l'Institut d'Études européennes.

La participation étudiante et les élections

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent aux structures de décision de l'Université. Ils désignent, via le Conseil des étudiants, des membres appelés à siéger au Conseil d'administration et au Conseil académique et, par extension, dans les commissions d'avis. Ils élisent également des représentants dans les Conseils facultaires, d'École ou d'Institut.

Cette participation à la gestion de l'institution, avec voix délibérative, est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. Des candidatures sont attendues pour chaque niveau de pouvoir. Les différentes élections ne sont valables que si un seuil minimum de participation est atteint.

Votre vote est indispensable à chaque élection

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Une seule est actuellement reconnue: la Fédération des étudiants francophones (FEF).

FEF: www.fef.be

Organisation des études à l'ULB

« Décret Paysage » en Communauté française : bon à savoir

En novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret redéfinissant l'enseignement supérieur en Communauté française, encore appelé « décret Paysage ». Au-delà de modifications relatives aux structures institutionnelles de l'enseignement supérieur (création de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, également dénommée ARES, chargée de coordonner l'enseignement supérieur, en Communauté française, création de 5 « pôles géographiques »), le décret Paysage définit une nouvelle organisation des études passant d'un système organisé en années d'études à un système fonctionnant par accumulation de crédits.

Ce décret poursuit le processus entamé il y a plus de 15 ans par le décret dit « de Bologne », qui harmonisait le fonctionnement de l'enseignement supérieur au niveau de l'espace européen. L'objectif poursuivi : harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires et faciliter ainsi la mobilité des étudiants et des diplômés à travers l'espace européen.

Le décret Paysage ne change pas la structure des études qui restent organisées en 3 cycles – Bachelier, Master, Doctorat – ni la mesure de la charge de travail des étudiants qui reste exprimée en crédits – un crédit représentant forfaitairement une charge de 30 h consacrées à différentes activités d'apprentissage, que ce soit la participation à un cours magistral, une séance de laboratoire, des travaux en bibliothèques ou une étude personnelle.

En quelques mots

Une année d'études pour un étudiant à temps plein représente 60 crédits (c'est-à-dire une charge moyenne de 1800 heures de travail).

Les cursus initiaux sont constitués de deux cycles :

- le premier de 180 crédits conduit au titre de Bachelier.

Cette formation de base offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire. Ce titre n'est pas professionnalisant.

- le second de 120 crédits conduit au titre de Master (avec l'exception des titres de médecin et médecin vétérinaire obtenus après un second cycle de 180 crédits et de plusieurs Masters organisés en 60 crédits).

Au cours du Master, vous approfondissez les connaissances acquises en Bachelier et choisissez une spécialisation. Le Master peut éventuellement comporter une finalité : didactique si vous vous destinez à l'enseignement ; approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche scientifique ; et enfin, spécialisée pour aborder le monde professionnel.

Le programme de Master comprend un mémoire, travail personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits. Un diplôme de premier cycle dans une discipline vous permet d'accéder directement au Master de la même discipline, mais d'autres parcours sont possibles à l'issue de vos études de premier cycle. Un vaste choix de nouvelles orientations s'offre à vous.

Comment ça marche ?

Pour chaque cursus de premier ou de second cycle, les autorités académiques définissent un programme d'études. Celui-ci comprend des enseignements obligatoires et, éventuellement, des enseignements au choix de l'étudiant. Chaque cours (désigné maintenant par le vocable UE pour Unité d'Enseignement) est caractérisé par un nombre de crédits qui représente la charge de l'étudiant.

À l'ULB, toutes les UE ont un poids de 5 ou multiple de 5 crédits, exception faite des programmes organisés avec des partenaires extérieurs à l'université. Pour chaque UE réussie, vous vous verrez attribuer un nombre de crédits correspondant au poids de cette UE. Lorsque vous aurez accumulé suffisamment de crédits (au moins 180 pour le premier cycle, 120 pour le second, dont l'ensemble des UE obligatoires du programme) le jury délibérera et vous délivrera le diplôme correspondant.

Il est également important de savoir que le programme d'un étudiant qui s'inscrit pour la première fois à un premier cycle correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études du cycle, sauf allègement éventuel. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi au moins 45 crédits de cette première année que vous serez autorisé à poursuivre dans le cursus.

Dans ce système d'accumulation de crédits, le programme annuel de l'étudiant (PAE), au-delà de la première inscription dans le cycle, sera constitué des UE qu'il n'aurait pas réussies et qu'il doit représenter, ainsi que des UE disponibles en tenant compte bien évidemment de ce qu'il a déjà appris (la progression dans les apprentissages fait que certaines UE constituent des prérequis à d'autres, c'est-à-dire qui doivent être acquises préalablement). De manière générale, le programme annuel de l'étudiant est constitué d'une liste d'UE totalisant 60 crédits, à l'exception des étudiants en année terminale de cycle, en répétition de la première année du premier cycle ou en contrat d'allègement, validée par le jury du cycle auquel il est inscrit.

Et après ?

À la suite des études, une fois votre Master en poche, il est envisageable d'acquérir une qualification plus approfondie en poursuivant un Master de spécialisation, études de second cycle en 60 crédits minimum.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

| | |
|--|---|
| BACHELIER | Un premier cycle de transition de 180 crédits mène au grade académique de bachelier (BA) |
| MASTER | Un deuxième cycle professionnalisant mène au grade académique de master (MA) 120 crédits à l'exception du master de médecine ou médecine vétérinaire en 180 crédits. |
| MASTER de spécialisation | Études spécifiques de deuxième cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master |
| FORMATION DOCTORALE et DOCTORAT | Les études de troisième cycle comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat pour un forfait de 180 crédits |

Les Services aux étudiants

A-Votre campus, au quotidien

S'installer, s'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : édition d'attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications ou abandons d'inscription, inscription au jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

Service des inscriptions

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niv. 4, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions). Tél. : 02 650 20 00
e-mail : inscriptions@ulb.be

Campus et accès en transports en commun

L'ULB est localisée sur différents sites ou campus à Bruxelles et en Wallonie. Vous trouverez ci-après une description de chacun d'entre eux, ainsi que les liens reprenant des plans dynamiques et les transports en commun qui vous y emmènent.

Accéder aux auditoires

Les auditoires sont référencés comme suit :

Nom du campus — Nom du bâtiment — Nom de la porte d'entrée du bâtiment — Niveau — N° de la porte.

Par exemple :

S.UJ2.120 : **S.** pour Solbosch, bâtiment **U**, porte **D**, niveau **2**, porte **120**.

Certains auditoires portent des noms qui honorent une personnalité. Ils figurent entre parenthèses sous le numéro de salle.

Campus du Solbosch :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/solbosch

Le Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite notamment l'administration et les services généraux. On y trouve également la plupart des facultés de sciences humaines, l'École polytechnique de Bruxelles, la grande bibliothèque des sciences humaines et, parmi les musées de l'ULB, le musée de zoologie, la salle d'exposition Allende, le musée de minéralogie et le musée De Ghelderode.

Campus de la Plaine :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/plaine

Le campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du campus du Solbosch. La Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie y sont installées. On y trouve aussi les experimentariums de physique et de chimie, le musée des plantes médicinales et de la pharmacie.

Campus Erasme :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/erasme

Le campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme et le Pôle Santé, c'est-à-dire la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et la Faculté des Sciences de la Motricité (la Faculté de Pharmacie se trouvant encore à l'heure actuelle à la Plaine). S'y trouvent également l'École d'infirmier(es) (avec la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogyne), le musée de la médecine et le musée d'anatomie et d'embryologie humaines.

ULB-Flagey

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/flagey

ULB-Flagey abrite une partie des activités et enseignements de la Faculté d'Architecture (La Cambre-Horta).

ULB-Uccle

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/uccle

ULB-Uccle accueille l'École de Traduction et Interprétation ISTI -Cooremans de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

Campus de Charleroi — Gosselies

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/gosselies

Le campus situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies accueille le **Biopark Charleroi Brussels South**. Il regroupe des instituts de recherche universitaire, des plateformes technologiques, des entreprises, des structures de valorisation et d'incubation de la recherche ainsi qu'un centre de formation dans le secteur biomédical. Il abrite notamment l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Centre de microscopie et d'imagerie moléculaire (CMMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (i-tech Incubator) et le centre de formation Biopark Formation.

Campus de Charleroi — Ville-Haute

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/charleroi-ville-haute

Depuis septembre 2015, l'ULB s'est installée sur ce campus au sein du Centre **Universitaire Zénobe Gramme** pour développer progressivement sur ce nouveau campus ses activités d'enseignement, de recherche, de formation et de diffusion de la culture scientifique.

Accès

À pieds

Les sites de l'ULB sont accessibles à pied et de nombreuses zones à l'intérieur des campus sont piétonnes.

À vélo

- Tous les campus de l'ULB sont dotés d'infrastructures vélos. Le parking sécurisé du Solbosch est accessible aux étudiants de l'ULB, et des parkings couverts et de simples U sont libres d'accès aux visiteurs sur chaque campus.
- Besoin d'un vélo occasionnellement ? Empruntez un Villo, une réduction est offerte à tous les membres de l'ULB sur leur abonnement annuel à Villo. Plusieurs stations se trouvent à proximité des campus bruxellois.
- Retrouvez sur le portail monULB toutes les informations les informations cyclistes, les événements dédiés, et la mailing-list « Vélo campus »

En transports en commun

Tous les campus de l'ULB sont desservis par les services de transports en commun (STIB, TEC, De Lijn).

Une réduction est offerte aux étudiants jusqu'à 24 ans sur l'abonnement annuel STIB (52€/an).

En voiture ou à moto

- Les campus de l'ULB disposent d'espaces de stationnement accessibles uniquement aux étudiants de niveau master. Pour toutes les informations concernant les modalités d'accès aux parkings, consultez la page stationnement : www.ulb.be/fr/plans-et-acces/stationnement
- Tous les membres de l'ULB bénéficient d'avantages et de tarifs préférentiels pour l'utilisation de voitures en libre-service Zen Car et Zipcar.
- Envie de covoiturer ? L'ULB est affiliée à Commuty, qui vous propose de trouver des partenaires au sein de l'ULB pour effectuer vos trajets quotidiens. L'inscription est gratuite et réservée aux membres de l'ULB.

Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

L'ULB s'est engagée à aménager l'espace public des campus afin d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs, dont les personnes à mobilité réduite (PMR). Des places de stationnement dédiées, des rampes, des plateformes élévatoires, et des ascenseurs facilitent l'accès aux bâtiments.

Deux services sont également à votre disposition pour toute demande d'informations et d'accompagnement: le SIPP (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail) et le CEFES-IN-ULB (Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée et Inclusive).

Plus d'informations concernant l'accessibilité et services adaptés :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/accessibilite-pour-tous

NB: dans le courant de l'année académique 2021-2022, les plans actuels seront remplacés par des nouveaux plans (Signal 2), l'Université ayant complètement revu la présentation de ceux-ci pour améliorer la lisibilité et la mobilité sur nos campus.

Retrouvez l'ensemble de ces informations et bien plus en visitant : www.ulb.be/fr/plans-acces

Se loger

Se loger à l'ULB

L'ULB met tout en œuvre pour contribuer à votre réussite, et s'engage à vous accueillir dans les meilleures conditions en offrant un grand nombre de possibilités de logements universitaires et privés, sur et hors campus. Les prix varient, entre autres, suivant l'aménagement et le confort. L'Office du Logement de l'ULB centralise toutes les offres, informe sur les conditions et usages de location et se tient à votre disposition pour vous aider à orienter vos recherches.

Quel type de logement choisir ?

Chambres (ou kots) en résidences universitaires, en internat, en communautaire, chambres « flat », appartements meublés ou non, studios, appartements ou maisons à partager, logements intergénérationnels, ou pour personnes à mobilité réduite...

Tous les renseignements se trouvent sur le site www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/logement

Office du Logement

Campus du Solbosch

Bâtiment F1, Avenue Paul Héger 22, 1050 Ixelles

Tél. : 02 650 21 73 — e-mail : office.du.logement@ulb.be — www.ulb.be/logements

Se restaurer, partager des espaces de convivialité

Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, il vous suffira de présenter votre carte étudiant à la caisse. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, banque, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches

Urgences, sécurité informatique, assurances et protection des données

La sécurité (Service de Protection et Sécurité & objets perdus)

Penser aux autres, c'est penser à soi... et vice-versa ! En cas de problème, ayez le bon réflexe : vous subissez ou constatez un problème médical, un accident grave, un incendie, une agression, trouvez un objet suspect, un objet perdu... ? Tout événement de ce genre est du ressort de la Surveillance générale.

Numéros d'appels d'urgence (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :



7 pour les campus du Solbosch, de la Plaine, et de Charleroi

22 pour le campus Erasme

112 pour les autres campus.

Depuis un Gsm : 02 650 26 14

Bornes SOS

Pour toute information sur ces bornes et la sécurité sur les campus :

Service Protection et Sécurité

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157, (administration) et **121 (dispatching 24h/24h)**, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 26 14

e-mail : sps@ulb.be.

www.ulb.be/fr/secours-securite/protection-et-securite

Sécurité informatique

La protection de vos données personnelles est prioritaire pour l'ULB. Vous pouvez vous aussi y contribuer en adoptant quelques mesures simples de sécurité :

- **apprenez à reconnaître les emails frauduleux :**
- on vous presse (notion d'urgence) de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe, sous peine d'avoir à subir des conséquences désagréables ? Assurez-vous qu'il ne s'agit pas de phishing (hameçonnage). L'ULB ne vous enverra jamais de message vous demandant vos identifiants et/ou mots de passe. Ne les communiquez jamais à qui que ce soit ;
- le message est laconique et vous invite à ouvrir une pièce jointe pour prendre connaissance du contenu ? Méfiez-vous, il s'agit peut-être d'un virus. En cas de doute, n'ouvrez pas la pièce jointe et ne répondez pas au message. Contactez l'expéditeur par téléphone pour vérification ;
- vérifiez l'adresse email qui se cache derrière le nom de l'expéditeur: tous les emails officiels de l'ULB proviennent d'une adresse @ulb.be, @ulb.ac.be ou, parfois, d'une adresse @vub.ac.be ou vub.be. Cette vérification ne garantit pas à 100% que l'email n'est pas frauduleux, mais limite néanmoins les risques..
- vérifiez que l'adresse du lien pointe bien vers une page ULB (www.ulb.be/page_xyz), soit en passant votre pointeur au-dessus du lien (pc), soit en appuyant longuement sur ce lien (smartphone).

Apprenez à utiliser judicieusement votre adresse email @ulb.be :

- utilisez exclusivement votre adresse email @ulb.be lors de vos échanges avec l'ULB ;
- limitez l'utilisation de votre adresse email @ulb.be à des fins académiques ;
- limitez le référencement de votre adresse email @ulb.be sur des sites extérieurs à l'ULB.

Protégez vos mots de passe :

- choisissez des mots de passe suffisamment robustes (mélange de lettres – minuscules et majuscules –, des chiffres et des signes)
- ne les partagez jamais avec qui que ce soit ;
- évitez de n'utiliser qu'un mot de passe générique pour tous vos comptes informatiques (Google, Facebook, LinkedIn,...) et ne choisissez pas le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université que pour un service interne à l'Université ;
- pensez à changer votre mot de passe de temps en temps ;
- installez une suite de protection sur votre ordinateur (la suite préconisée par l'ULB est McAfee Endpoint Security qui inclut, outre la protection antivirus normale, une protection contre les comportements malveillants ainsi qu'un module de contrôle Web) ;

Règlement général sur la protection des données

Le 27 avril 2016, le Parlement européen a adopté le Règlement général sur la protection des données. Ce règlement a pour objet de garantir la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et de la libre circulation des données à caractère personnel. Il est entré en vigueur le 25 mai 2019 et tous les traitements de données personnelles effectués au sein de l'ULB sont désormais conformes aux dispositions de ce règlement.

Le règlement relatif à la protection des données relatives aux étudiants est disponible sur le site du greffe via le lien suivant : etudiant.ulb.be/fr/documents-officiels/protection-des-donnees-a-caractere-personnel

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données de l'ULB à l'adresse rgpd@ulb.ac.be.

- **utilisez des mots de passe forts**, constitués au minimum de 8 caractères, de différents types : minuscules, majuscules, chiffres et caractères ;
- **ne choisissez jamais le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université** (Gmail, Facebook, LinkedIn,...) **que pour un service interne à l'université** et pensez à en changer de temps en temps ;
- **installez un antivirus et un antispyware** sur votre ordinateur et configurez le scan antivirus automatique.

Le Service des assurances

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers par suite

d'erreurs, négligences, omissions, imprudences ou autres similaires qui leur seraient imputables en assistance (maladie, accident et rapatriement), lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires. La couverture d'assurance en accidents corporels et assistance est complémentaire aux prestations légales de la mutualité.

Tel : 02 650 23 00

email : assurances@ulb.be

B – Des aides, tout au long de vos études

Se faire épauler

Le Service social étudiants (SSE)

Des difficultés pour payer votre minerval ? Des problèmes avec votre CPAS ? Connaître les possibilités de financement de vos études ? Vous cherchez un job étudiant ? Vous êtes perdu dans vos démarches administratives ?...

Pour toute difficulté ou question, le Service social étudiants vous accueille et vous accompagne durant toute l'année académique. Il peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les services adéquats. Il vous accompagne également dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CPAS, Allocations familiales...).

Le SSE peut vous octroyer une aide financière qui peut prendre différentes formes : intervention dans l'achat de vos supports de cours, réduction de loyer, prise en charge des frais de transports... Les demandes doivent être introduites via votre portail MonULB – Mon secrétariat virtuel – Ma demande d'aide financière.

Des réductions de minerval peuvent également être octroyées sous certaines conditions. Les demandes doivent être introduites de début juillet au 31 octobre 2020 au plus tard. La prise de rendez-vous se fait via le portail MonULB – Mes paiements.

Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment M, niveau 4, avenue Paul Héger 28, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : sse@ulb.be

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives

Étudiant.e.s transgenres

Le Service Social Étudiants met à disposition des étudiant.e.s transgenres une procédure leur permettant de faire reconnaître leur prénom usuel. À n'importe quel moment de l'année académique, il vous suffit de vous présenter sans rendez-vous à l'accueil du Service Social Étudiants.

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : sse@ulb.be

www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/etudiant-e-s-transgenres

Étudiants à besoin spécifique

Les étudiants à besoin spécifique (en situation de handicap, de maladie ou de trouble des apprentissages, artistes ou sportifs de haut niveau, étudiants entrepreneurs) peuvent bénéficier d'un encadrement particulier.

N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du service compétent pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage.

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Étudiants en Situation de Handicap (CEFES-IN-ULB)

Vous désirez entreprendre ou poursuivre des études et vous avez des besoins spécifiques liés à une situation de handicap. Vous avez un trouble moteur, visuel, auditif, une maladie invalidante, un trouble spécifique des apprentissages ou un trouble du comportement et pensez que cela peut avoir un impact sur vos études. Le cursus universitaire est le même pour tous. Mais, vous avez le droit à des aménagements raisonnables et à une aide spécifique en fonction de vos besoins. Demandez une reconnaissance de votre situation d'Étudiant à Besoin Spécifique (EBS) – étudiant en situation de handicap (ESH).

Infos : www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Accueil et Accompagnement des Étudiants à Besoins Spécifiques en Situation de Handicap

Campus Solbosch
Bâtiment E1.1.108
Avenue Buyl ; 87A, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 32 78
E-mail : cefes@ulb.be

ULB Desk Refugees

L'ULB Desk Refugees accueille, informe et accompagne individuellement les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, dans l'ensemble de leurs démarches, avant, pendant et après l'inscription à l'ULB.

Il peut notamment vous soutenir dans les frais liés à vos études et vous permettre de bénéficier de cours de français.

Tél : 00 32 (0)2 650 22 21

Email : deskrefugees@ulb.be

<https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/welcome-desk-for-refugees>

Le Service InfOR-études

Les conseillers en information d'InfOR-études vous renseignent sur toute question relative à vos études, à la vie étudiante, aux services de l'ULB, à notre offre de formation, aux débouchés professionnels de nos filières... et ce, à tout moment de l'année.

Vous vous interrogez sur votre choix d'études ? Vous souhaitez vous réorienter ou encore être accompagné dans votre processus de choix de Master ? Notre équipe de conseillers en information et/ou (ré)orientation vous accompagne durant tout votre parcours académique.

InfOR-études

Campus du Solbosch, Bâtiment S Niveau 4 bureau S.4.102

Avenue Buyl, 87A 1050 Bruxelles (entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanence et accueil des visiteurs :

- Du 1er juillet au 15 octobre : du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h
- Du 16 octobre au 30 juin : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h

Permanence téléphonique au 02 650 36 36. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h

e-mail : infor-etudes@ulb.be — www.ulb.be/infor-etudes

Se soigner et s'épanouir

Le Service médical

Situé sur le campus du Solbosch, le Service médical de l'ULB vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, médecine du sport). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle. Horaire : du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Service médical

Campus du Solbosch, Bâtiment M
Avenue Paul Héger 28, 1050 Ixelles, Tél. : 02 650 29 29
www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/sante-et-bien-etre

Sur le campus Erasme, en plus des consultations par les spécialistes à l'Hôpital Erasme, le poste de Consultation de médecine générale d'urgence (CMGU Erasme) vous propose des consultations de médecins généralistes, du lundi au vendredi de 18h à 23h (fermé week-ends et jours fériés) sans rendez-vous, avec la possibilité d'être examiné dans un délai très court (moins de 30 minutes d'attente en moyenne).

Campus Erasme – Bâtiment 15 (à côté des urgences de l'hôpital Erasme)
Route de Lennik 808 – 1070 Anderlecht – Tél: 02 555 34 05
<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/services-de-soins/services-medicaux/consultation-de-medicine-generale-d-urgence-cmgu>

L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial où vous trouverez toute l'année de l'information et où l'on vous recevra en consultation au sujet de la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (dépistage et traitement) ;

- des pilules du lendemain et des tests de grossesse ;
- des consultations psychologiques et psychothérapeutiques ;
- des consultations juridiques et de médiation familiale ;
- des activités de prévention concernant la vie sexuelle et affective.

Aimer à l'ULB est ouvert à toutes et tous et en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h30 à 12h30, même pendant les congés scolaires.

Aimer à l'ULB

Campus du Solbosch, Avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles,
Tél. : 02 650 31 31, Fax : 02 649 86 47
www.aimerulb.be

PsyCampus

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui vous accueille en cas de difficultés personnelles, familiales, ou en rapport avec la vie universitaire.

PsyCampus

Campus du Solbosch
Avenue Buyl 127, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 20 25
e-mail : psycampus@ssmulb.be www.ssmulb.be/centre/psycampus — www.aimerulb.be

Accueillir vos enfants

Les Crèches

L'Université met à disposition des étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

Crèche de l'ULB

Campus du Solbosch

Bâtiment G

Avenue Depage 15, 1000 Bruxelles

e-mail : creche.solbosch@ulb.be ou ebs.parents@ulb.be

Tél. : 02 650 67 25 40 02 (secrétariat)

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Crèche Erasme asbl

Campus Erasme

Bâtiment 6

Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles

Tél. : 02 555 54 62

<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/a-propos-de-l-hopital/services-administratifs/creches>

Travailler

ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... Cette plateforme centralise des offres d'emploi internes et externes pour les étudiants de l'ULB.

e-mail : ulbjob@ulb.be

www.ulb.be/fr/travailler-et-collaborer/job-etudiant

Tutorat (asbl Schola ULB)

L'Asbl Schola ULB recrute des Étudiant.e.s dès la BA1 afin d'animer des séances de tutorat. Il s'agit de soutien scolaire pour de petits groupes d'élèves du primaire ou du secondaire, dans des écoles de Bruxelles.

Si vous voulez vous engager en faveur de l'égalité des chances, rendez-vous sur son site et rejoignez en tant que volontaire un projet qui a du sens!

NB : les missions de volontariat sont défrayées et peuvent se cumuler avec un job étudiant.

Schola ULB, tél. : 02 650 36 44, e-mail : info@schola-ulb.be

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5, Bureau S.5.102,
avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles

www.schola-ulb.be

C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... Tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chaque faculté a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation,
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa) et un accompagnement dans vos recherches et travaux (service EUReeKA) dans les bibliothèques (voir ci-dessous),
- des cours de soutien en langues à la F9 Languages in Brussels (voir ci-dessous le Plan Langues)...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études, ou à visiter la page www.ulb.be/fr/etudier/reussir pour connaître le détail de ces aides possibles.

Blocus assisté

Le Blocus assisté est un dispositif d'aide à la réussite à destination des étudiants de première année (de huit facultés) et qui a pour but d'aider à préparer la seconde session (étudiants assistants par matière/faculté qui répondent aux questions individuelles, donnent des séances collectives, donnent des examens blancs...). Ce dispositif est reconnu comme « guidance institutionnelle », financé en grande partie par l'Université et il est organisé par le BEA.

Notes de cours en ligne

L'ULB a été pionnière dans le domaine de l'e-learning en Communauté française en ouvrant son campus virtuel dès 1998. Depuis cette époque, étudiants et enseignants disposent d'un environnement centralisé, souple et simple à prendre en main, pour l'apprentissage en ligne ou le support à l'enseignement présentiel.

Le décret Paysage prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, d'un certain nombre de supports de cours (notamment, les syllabus).

À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 9). Les documents présents dans le dossier intitulé « Supports de cours disponibles aux PUB » sont disponibles en version imprimée reliée aux Presses universitaires de Bruxelles (PUB) (www.pub-ulb.be + voir ci-après).

Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux PUB. Il vous suffit de faire la demande d'une carte 'COF' auprès du Service social étudiants.

Accès aux salles informatiques

Les étudiants ont à leur disposition des salles informatiques, situées sur les campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme et sur le site ULB-Flagey (Salles d'ordinateurs du Parc Didactique Informatique — PADI). Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

padi.ulb.ac.be

Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centers)

C'est en pensant à vos besoins en termes d'apprentissages que l'ULB est actuellement en train de déployer les Library & Learning Centers sur ses campus. Conçus comme de véritables lieux de vie adossés aux fonctions traditionnelles des bibliothèques, les Library & Learning Centers ne se contentent pas de vous donner accès à nos collections de documents, mais vous offrent également des infrastructures de travail et d'étude adaptées à vos pratiques. En outre, ils hébergent différents services de support qui vous accompagneront tout au long de votre parcours à l'ULB :

- **S&SAME** : comme son nom l'indique, S&SAME vous donne les premières clés pour vous orienter dans les bibliothèques et sur les différents campus, repérer vos locaux de cours, salles informatiques et tout autre service utile. Les équipes de S&SAME sont également à votre disposition pour vous aider à trouver l'horaire d'un cours, vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle. Enfin, S&SAME vous donne les indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

- **EUReeKA** : ce service vous aide dans vos recherches documentaires, qu'il s'agisse de trouver un article, un livre, ou de repérer les publications disponibles sur un sujet dans le cadre de la préparation de vos travaux. N'hésitez pas à vous présenter spontanément au service EUReeKA de votre bibliothèque en cas de difficulté. Le cas échéant vous serez orienté vers la guidance ou la formation documentaire adaptée à vos besoins. Vous y recevrez également les premières clés pour présenter une bibliographie cohérente, comprendre comment éviter le plagiat, ou encore télécharger, sauvegarder et/ou imprimer les documents que vous avez repérés.

- **Aide en ligne et tutoriels** : le service « Questions », vous permet d'obtenir des renseignements pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques ou une première aide à la recherche de documents via un formulaire accessible sur le site bib.ulb.be.

Vous souhaitez vous former à la recherche documentaire à votre rythme, de chez vous ?

Suivez le cours en ligne gratuit **What's Up Doc. Formation documentaire pour tous**,



Ce cours est proposé **deux fois par an** (en octobre et en février). Il s'étend sur **8 semaines** et vous permet de vous familiariser avec la **méthodologie de la recherche documentaire**, par des exercices dans des outils de recherche. Un **accompagnement** via un forum est organisé durant toute la période d'ouverture du cours.

- Enfin, un tutoriel en ligne permettant de préparer une recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire (sciences humaines) est également disponible sur l'Université Virtuelle (dossier « Formations transversales »).

Des formations à la recherche documentaire en présentiel complètent l'offre d'accompagnement que nous vous proposons.

Outre les services d'aide décrits plus haut, les bibliothèques mettent à votre disposition **des espaces et des outils** pensés pour vous permettre d'étudier, préparer vos travaux ou tout simplement prendre connaissance des documents qui vous sont utiles dans des conditions optimales. Vous y trouverez notamment : des espaces aménagés afin que vous puissiez travailler ou étudier (individuellement ou en groupe), des séminaires et des salles de formation ; des PC pour la consultation des collections électroniques, un accès internet et un réseau wifi ; des scanners et/ou machines multifonctions (copies, impressions, scans).

Dans le cadre de vos études, vous serez amenés à vous documenter sur votre domaine et à faire des recherches bibliographiques pour vos travaux ou votre mémoire. Notre rôle est de veiller à vous fournir les documents imprimés ou électroniques qui vous seront utiles tout au long de votre parcours à l'ULB. Si le livre ou l'article que vous recherchez n'est pas accessible à l'ULB, n'hésitez pas faire appel à notre service de fourniture de documents pour obtenir des documents faisant partie ou non des collections des bibliothèques de l'ULB (service payant).

Les bibliothèques vous accueillent sur les campus :

Campus du Solbosch

Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB, Tél. : 02 650 23 77

Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30, Tél. : 02 650 20 54

Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau — Tél. : 02 650 39 25

Campus de la Plaine

Bibliothèque de Pharmacie : Bâtiment BC — Tél. : 02 650 51 48

Campus Erasme

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D, Tél. : 02 555 61 70/46 89

ULB-Flagey

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

ULB-Uccle

Bibliothèque de Traduction et d'interprétation :
Rue Hazard, 34, 1180 Bruxelles, Tél. : 02 650 62 29

Pour toutes les bibliothèques : bib.ulb.be

Carte « de lecteur »... et « carte de paiement et d'accès »

Votre carte d'étudiant vous sert de « carte de lecteur ». Il existe par ailleurs une carte à puce anonyme, qui est une « carte de paiement et d'accès », en vente dans les bibliothèques. Vous pourrez l'utiliser pour diverses applications d'accès (bibliothèque des sciences de la santé, parkings, salles informatiques...) et pour le paiement des photocopies dans les bibliothèques.

Les lieux d'étude à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose simple. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'étude supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

Horaires et lieux: voir sur www.monulb.be et

<https://actus.ulb.be/fr/actus/covid-19-acces-aux-salles-detude-et-aux-salles-de-travail>

Le Plan Langues

Le Plan Langues constitue une belle opportunité que l'ULB propose pour aider ses étudiants en Bachelier dans l'apprentissage des langues : le néerlandais et l'anglais, qui sont insérés essentiellement dans les programmes de Bachelier. Pour permettre aux étudiants plus faibles de suivre avec profit ces enseignements, des cours de remise à niveau sont organisés gratuitement à la F9 Languages in Brussels, dès la rentrée en 1^{re} année du 1^{er} cycle. www.ulb.be/fr/se-former/plan-langues

Les tables de conversation

Le CIDLV (Centre interfacultaire de didactique des langues vivantes) organise des tables de conversation en anglais, italien, espagnol, français et néerlandais selon le principe « 1 jour, 1 langue, pendant 1 heure ». Ouvertes à tous les membres de la Communauté universitaire, elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire, il suffit de se présenter à l'heure de la table devant le local (les tables sont limitées à 12 personnes). Elles sont animées par des « native speaker » et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêt des participants. Pour pouvoir profiter pleinement de ces tables de conversation, les participants doivent avoir, au minimum, un niveau A2 sur l'échelle du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues). <https://langues.ulb.be/fr/conversations>

Les tandems

Il s'agit d'un échange linguistique entre pairs qui permet de développer de manière originale vos compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle vous désirez vous perfectionner. En retour, vous aidez votre « partenaire-Tandem » à s'améliorer dans votre propre langue maternelle. Comment ? Vous organisez 15 rencontres de 2h avec votre partenaire et vous rédigez quelques travaux écrits. Un-e assistant-e vous suivra pendant tout votre parcours.

<http://tandems.ulb.be/>

Les cours de français langue étrangère (FLE)

Afin d'améliorer les connaissances linguistiques des étudiants internationaux, l'Université offre un large éventail de cours de français, avant la rentrée universitaire et pendant l'année académique.

www.ulb.be/fr/avant-les-etudes/cours-de-francais-pour-etudiants-et-etudiantes-non-francophones-remise-a-niveau-et-preparation-aux-etudes-universitaires

Location de matériel audio-visuel

Dans le cadre d'activités académiques se déroulant sur les campus de l'Université, la Cellule Auditoires met à la disposition de la communauté universitaire du matériel audio-visuel mobile tel que : data-projecteurs, enregistreurs, lecteurs DVD, écrans...

auditoires@ulb.be

Les Archives et la Réserve précieuse

Les Archives de l'ULB rassemblent, traitent et conservent l'ensemble des documents officiels et administratifs de l'Université, ainsi que de très nombreux fonds historiques. La Réserve précieuse conserve livres et documents rares et précieux, relatifs notamment à l'histoire du livre et de l'imprimé, ainsi que les fonds d'archives de différents donateurs. Les Archives et la Réserve précieuse conservent aussi une importante collection d'œuvres d'art.

Les deux unités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire.

mail : mgraye@ulb.be

Tél : 02 650 24 23

<https://musees.ulb.be/fr/archives-et-reserve-precieuse>

Les Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Éditions de l'Université de Bruxelles publient, en poche et en grand format, des ouvrages de recherche, des manuels universitaires et des essais dans de nombreux domaines des sciences humaines et sociales, en droit de l'Union européenne.

Les ouvrages des Éditions sont en vente dans les principales librairies.

www.editions-universite-bruxelles.be

Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient, sous un nouveau format moins cher et plus écologique, des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Les trois librairies des PUB proposent les livres recommandés par les professeurs, les produits siglés ULB mais aussi toute une sélection d'ouvrages scientifiques, médicaux, juridiques, de sciences humaines, d'architecture ainsi que des romans.

Par ailleurs, les PUB développent actuellement un projet de syllabus électronique : le Syllabus21.

De plus, les PUB offrent un service d'impression de qualité pour les travaux personnels, mémoires, thèses, affiches...

Enfin, les PUB ce sont aussi 3 restaurants : l'Architecte à Flagey, Les Presses à Erasme et la Maison à l'UAE (La Plaine).

PUB

Campus du Solbosch

Bâtiment V
Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles
Tél: 02 649 97 80 (Solbosch)
e-mail: communication@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Campus Erasme

Bâtiment F1
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles
T: 02 555 64 29 (ERASME)
e-mail: erasme@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Campus Flagey

Faculté d'Architecture
19 Place Eugène Flagey
T: 02 648 34 36
email: flagey@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Le Service de mobilité étudiante

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

Le Service de mobilité étudiante

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5
e-mail: mobilite@ulb.be
www.ulb.be/fr/etudier/partir-ou-venir-en-echange

D – Vivre l'Université, intensément

S'informer

**Réseaux sociaux... actus & agenda... Esprit libre...
La Lettre aux étudiants... Events... Radio campus...**

Rendez-vous sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, etc.

& actus & agenda : vous retrouverez, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites infos, de podcasts, de vidéos, et de liens divers et variés ! www.actus.ulb.be

Esprit libre est le magazine trimestriel de l'ULB (diffusé via des présentoirs sur les campus - également disponible en ligne). Il est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement, d'événements et d'implication dans la société. actus.ulb.be/fr/magazine

Le webzine Prisme est un nouveau projet multimedia et participative, gratuite. Il traite d'enjeux de société dans leur complexité, en s'appuyant sur des expertises scientifiques et en donnant la parole aux jeunes. Dans ce premier numéro, les vaccins tombent le masque. actus.ulb.be/fr/magazine

La Lettre aux étudiants est un zoom mensuel sur l'actualité de nos campus, les infos pratiques utiles dans votre vie d'étudiant, etc. Elle est envoyée directement dans votre boîte mail.

Events est l'agenda papier de l'ULB (également diffusé sur les campus via les présentoirs). Il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques, événements sportifs & fun...) qui jalonnent l'année académique.

Radio Campus est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. www.radiocampus.be

Radio campus

Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 5

Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles,

Tél. : 02 640 87 17

e-mail : info@radiocampus.be

www.radiocampus.be

S'impliquer

Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants de l'ULB et défend leurs droits au sein de différents organes décisionnels. Il est l'interlocuteur des autorités académiques et de la Communauté française par le biais de la Fédération des étudiant(e)s Francophones (FEF — dont il est membre).

Il a également pour mission d'informer les étudiants sur leurs droits et de les soutenir dans des processus de recours éventuels — par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale.

Le BEA soutient également le développement de projets étudiants au sein de l'ULB et en subsidie régulièrement.

BEA

Campus du Solbosch, Avenue Héger 42, 1050 Bruxelles — U.B.2.169-171

Tél : 02 650 47 75 - e-mail: ulb.bea@gmail.com - Web : bea.ulb.ac.be

Les cercles et associations étudiantes

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des projets solidaires, des séances de cinéma, ou autres activités, les cercles et associations étudiantes tiennent une part importante dans la vie à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 80 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement enregistrés par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contacté au cours de votre parcours par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider d'y prendre part !

Associations étudiantes

www.ulb.be/fr/l-universite/folklore-et-cercles-etudiants

Service Environnement et Mobilité

Le service Environnement et Mobilité pilote la politique de développement durable de l'ULB pour l'ensemble de ses sites.

Réduire son empreinte environnementale

Consommer durable

Des fontaines à eau accessibles à tous, des points de restauration proposant des options végétariennes, des marchés hebdomadaires de produits locaux et un magasin Oxfam (sur le campus du Solbosch).

Retrouvez plus de détail sur ce que l'ULB vous propose : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches

Biodiversité

Les potagers de l'ULB :

Les campus Solbosch et Erasme disposent chacun d'un potager géré par des étudiants. Ces projets participatifs soutiennent l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/biodiversite

Parcours arbres

Le campus du Solbosch abrite plus de 45 arbres remarquables. Ceux-ci sont signalés par des plaquettes explicatives. Le Service Environnement et Mobilité propose une carte dédiée permettant de découvrir le campus sous un nouveau jour.

www.ulb.be/fr/espaces-verts/parcours-arbres-du-solbosch

Filières de tri

À chaque déchet son recyclage! 16 filières de tris existent à l'ULB. Des poubelles PMC, papier et tout venant sont installés dans et autour des bâtiments. Pour les autres types de déchets, des points de collecte dédiés existent.

Plus d'informations dans l'éco-guide des déchets :

www.ulb.be/fr/durabilite/communaute

Le Repair Café de l'ULB

Plutôt que jeter, pourquoi ne pas réparer? Le Cercle Polytechnique organise chaque mois le Repair Café de l'ULB.

Retrouvez tous les Repair Cafés organisés en Belgique sur www.repairtogether.be/

Engagement : Le Student Green Office

À l'ULB, le développement durable est aussi l'affaire des étudiants. Le Student Green Office est une structure institutionnalisée, composée d'étudiants engagés pour une université durable. Son rôle est de mettre en œuvre des projets de développement durable et de sensibilisation sur les différents campus.

De nombreux projets ont été menés par le SGO : circuit de collecte de papiers pour servir de brouillon lors des blocus, campagnes de sensibilisations, événements cyclistes, journée annuelle de la durabilité...

Vous avez envie de vous impliquer? Contactez-les!

Service Environnement et Mobilité

Tél: 02 650 38 17

www.ulb.be/fr/communaute/student-green-office

Se cultiver, se divertir

ULB Culture

ULB Culture programme, accueille et soutient des manifestations culturelles sur les principaux campus de l'ULB : expositions, théâtre, musique, ciné-club... Il organise également des ateliers culturels : chœur, orchestre, théâtre, cinéma et comédie musicale. ULB Culture loue ou met à disposition des infrastructures culturelles (Salle Delvaux et Salle de Répétition) ainsi qu'un piano de répétition. Il gère la principale salle d'exposition de l'Université, la Salle Allende.

ULB Culture propose une Carte ULB Culture, grâce à laquelle vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels chez ses partenaires culturels. Durant toute l'année, ainsi que la participation à des concours vous permettant de gagner des places gratuites. Vous recevez également une Newsletter trimestrielle par

laquelle vous restez informé de toutes les activités organisées par ULB Culture, mais aussi des évènements se déroulant dans ses salles.

ULB Culture

Campus du Solbosch, Bâtiment F1,
Niveau 4, Avenue Paul Héger 22-24,
1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 37 65
e-mail : culture@ulb.be
www.ulb.be/fr/culture

Le Réseau des musées de l'ULB

Le Réseau des musées de l'ULB fédère plus de 10 musées et collections de l'Université, répartis sur 4 sites bruxellois (Auderghem, Erasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). Le Réseau édite une **Lettre d'information** trois fois par an, téléchargeable sur sa page de même que toutes les informations relatives à ses activités et à celles de ses membres.

Réseau des musées de l'ULB

www.ulb.be/fr/culture

PointCulture ULB

Situé au cœur du campus du Solbosch, PointCulture ULB c'est le rendez-vous incontournable des amateurs de toutes les musiques, des cinéphiles, des mordus de jeux vidéo. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose de neuf et d'original dans une atmosphère conviviale : concerts, rencontres musicales, conférences, expositions, projections... Tout simplement, un lieu où la culture est à vivre ! Inscription gratuite sur simple présentation de la carte d'identité et de la carte d'étudiant.

Ouvert mardi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30.

PointCulture ULB Ixelles

Campus du Solbosch, bâtiment U, Tél. 02 737 19 61
e-mail : ulb@pointculture.be
www.pointculture.be/ulb

Garder la forme !



ULB Sports

L'ULB Sports vous propose, pour 50 € par an, un accès à une cinquantaine d'activités sportives et ce sur les campus Solbosch et Erasme ainsi que dans d'autres lieux d'activités (piscine...).

Au programme : des sports collectifs (rugby, basket...), des sports individuels (badminton, escrime...), des cours en musique (zumba, salsa, body sculpt...) et encore bien d'autres activités (cheerleading, tai-chi...).

Découvrez l'offre complète sur notre site www.ulbsports.eu

N'oubliez pas : une intervention mutuelle est certainement possible, renseignez-vous auprès de votre organisme.

L'ULB Sports c'est aussi :

- Pour l'étudiant à besoin spécifique — Sportif de haut niveau :
L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour

vous permettre de combiner L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière études et sport de haut niveau.

- ULB OWLS :

Vous pratiquez une activité sportive en club ? Rejoignez les équipes universitaires de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».

- 10 Km de l'ULB

Une course de conviviale et philanthropique qui permet de récolter des fonds pour la recherche scientifique à l'ULB. Infos : www.10kmulb.be

Infos – Contacts :

www.ulbsports.eu / ulbsports@ulb.be

Permanence Solbosch,

Bâtiment F1, niveau 2, Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles

Permanence Erasme

Bâtiment O, local O.2.305A

Suivez-nous...

www.facebook.com/ulbsports / [@ULBSports](https://twitter.com/ULBSports) / MonULB

Appli « ULB Sports »

ULB... demain Alumni !

Vous n'y êtes pas encore, mais il n'est jamais trop tôt pour y penser ! Après votre diplôme, pour rester en contact avec vos anciens camarades d'études, en savoir plus sur les dernières avancées scientifiques dans votre domaine, être régulièrement informés des activités de votre Alma Mater... devenez Alumni !

www.ulb.be/fr/alumni

Quelques liens utiles

Présentation de l'ULB,

<https://www.ulb.be/fr/l-universite>

Documents officiels, statuts, règlements, etc.

www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1

Pages thématiques dédiées aux étudiants

<https://www.ulb.be/fr/etudiant-de-l-ulb>

S'informer sur les études

www.ulb.be/infor-etudes

Pôle académique de Bruxelles

www.poleacabruelles.be

Sécurité de l'information

<https://www.ulb.be/fr/secours-securite/protection-et-securite>

ULB engagée

www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage